

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2009

Présents : M. DOUET Jean-Paul, Mme GON Sylvie, M. NORMAND Anthony, M. BOUCON Denis, M. VONCK Daniel, Mme CROMBEZ Isabelle, Mme FAUCHER Odile, M. PICOU Jean-François, M. ANSART Raymond.

Absents excusés : Mme STEIN Rachel (pouvoir à Mme GON Sylvie), M. MAQUET Jacques (Pouvoir à M. VONCK Daniel)

Présents dans la salle : Mme LOCRE Véronique, Melle PALPACUER Véronique, Ms BARNEOUD Eric, CHOLLET Olivier, GAILLARD Christian, MOYON Michel, TAVERNIER Vincent, VANLERBERGHE Stéphane.

Secrétaire de séance : M. BOUCON Denis.

Signature du dernier compte-rendu par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- **Conseil de jeunes**
- **Délibérations**
 - **Renouvellement de l'avance de crédit DEXIA**
 - **Elaboration du P. L. U**
 - **SAUR : renouvellement du contrat d'affermage assainissement**
 - **Déclaration d'intention d'aliéner**
 - **Conseil Général : convention avec le SATESE**
 - **Demande de subvention DGE**
- **Travaux en cours**
- **Communications diverses**

Monsieur le maire donne la parole aux personnes présentes dans le public :

Monsieur BARNEOUD exprime son désaccord sur l'arrêté municipal interdisant l'accès de certains chemins aux engins motorisés tout terrain.

Monsieur le Maire rappelle que cette volonté s'inscrit dans la politique de protection environnementale mise en place dans le cadre du P.N.R. Notre commune est par conséquent solidaire des autres communes ayant accepté de protéger la forêt. C'est la condition sine qua non pour que ces décisions soient efficaces. Monsieur le Maire ajoute que le conseil municipal, représentant la commune, a adopté cette décision et qu'il est nécessaire d'en appliquer les termes. Le but n'est pas de pénaliser les habitants du village et cet arrêté fait l'objet de réflexions complémentaires.

ORDRE DU JOUR :

Ouverture séance : 21h10.

CONSEIL DES JEUNES

Toujours en attente

DELIBERATIONS

- *Renouvellement de l'avance de Crédit DEXIA*

Remboursement de l'ouverture de crédit de 15 000€ et demande de renouvellement pour la même somme. Accord à l'unanimité.

- *Elaboration du Plan local d'urbanisme (P.L.U)*

Le passage du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) est un passage obligé du fait de la réglementation en vigueur mais aussi de prescriptions devenues obsolètes. En effet, le P.O.S. actuel, approuvé en 1997, ne répond plus aujourd'hui aux souhaits d'aménagement de la commune. Afin de mettre en place la procédure, Messieurs DOUET et NORMAND ont rencontré Mme MALARBET, chargée d'études à la DDE.

Monsieur le Maire donne la parole à M. NORMAND qui présente à l'assemblée un diaporama exposant la démarche d'élaboration du Plan Local d'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur NORMAND et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, de soumettre à la concertation des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, les études relatives au projet d'élaboration du P.L.U. selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public d'un dossier d'études en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants,
- Présentation du projet dans le bulletin municipal ;
- Organisation de réunions publiques de présentation.

- ***SAUR : Renouvellement du contrat d'affermage assainissement***

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur FELIX, chef de secteur de la SAUR, mardi 27 janvier. Au cours de cet entretien, de nouvelles négociations concernant le renouvellement du contrat d'affermage pour l'assainissement ont été entamées. Monsieur FELIX a proposé de rajouter au contrat la mise sous télésurveillance des pompes de relevage qui faciliterait le contrôle et la rapidité d'intervention en cas d'anomalies. Monsieur le Maire a répondu que la télésurveillance n'apporte un confort qu'à la SAUR. Monsieur FELIX a proposé alors la mise sous télésurveillance plus une baisse de 2 cents par m³. Monsieur le Maire rappelle que la DDAF chargée de la délégation de service public étudie le dossier proposé par la SAUR.

- ***Factures d'investissement :***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de régler avant le vote du budget 2009 les factures d'investissement du CIDJ pour un montant de 574.00€, de DP Protection pour un montant de 287.04€. Le Conseil Municipal est d'accord sur ces règlements, s'engage à inscrire au budget primitif 2009 les sommes correspondantes et autorise Monsieur le Maire à régler ces factures.

- ***FCTVA :***

Monsieur le Maire fait part d'une information de la préfecture et d'un complément de cette information par l'UMO : dans le cadre du plan de relance de l'économie, le gouvernement souhaite soutenir l'investissement des collectivités locales en réduisant le délai de versement du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour les collectivités locales qui s'engagent à faire progresser leurs dépenses réelles d'équipement en 2009 par rapport à la moyenne de leurs dépenses réelles d'investissement de 2004, 2005, 2006 et 2007. Concrètement, au cours de l'année 2009, les collectivités qui s'engagent dans cette démarche percevront les attributions de FCTVA dues aux titres des dépenses réalisées en 2007 et 2008 : l'année 2009 est donc marquée par une double attribution du FCTVA. Celles qui respecteront leur engagement conserveront l'avantage de la réduction du délai de versement du FCTVA en 2010 et les années suivantes. L'effort d'investissement dont il est question ne fait l'objet d'aucun seuil. Une augmentation même d'un euro est jugée suffisante pour remplir les conditions d'éligibilité à ce dispositif.

Monsieur le Maire indique que la dépense moyenne d'investissement pour notre collectivité est d'un montant de 115 213€ (années 2004 à 2007). Si nos demandes de subvention DGE sont accordées pour cette année et notamment notre projet de mise en conformité de l'eau distribuée par une interconnexion à une autre commune, cette dépense sera atteinte. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de prendre cet engagement, charge Monsieur le Maire de signer la convention avec le Préfet et d'inscrire au budget 2009 le montant correspondant à cet engagement.

- ***Déclaration d'intention d'aliéner :***

Une DIA concernant la propriété BLANCHARD située 1 bis rue Moitié nous a été adressée. Au vu de la situation géographique de cette propriété, et après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption.

- ***Conseil Général : Convention avec le SATESE***

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Conseil Général nous informant des nouvelles conditions d'intervention de l'assistance technique (SATESE) proposée par le département aux communes et groupements de communes dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques. Monsieur le Président du Conseil Général de l'Oise ajoute que, soucieux des charges qui pèsent déjà sur le budget des communes, il a tenu à ce que les collectivités concernées soient exonérées de tout paiement pour les prestations que continuera d'assurer le SATESE. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir

délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de renouveler son partenariat avec le SATESE, et charge Monsieur le Maire de signer la convention avec le Président du Conseil général de l'Oise.

Monsieur le Maire indique la création d'une société publique locale d'aménagement (SPLA) en substitution de la SEMOISE accompagnée de la création d'une agence départementale et d'une centrale d'achat lesquelles auraient vocation à reprendre la fonction « conseil, assistance et aide aux communes. Dès que ces créations seront finalisées, le Conseil Général soumettra aux communes les textes pour délibération. Le conseil donne son accord de principe et mandate Monsieur le Maire pour signer ces conventions.

- Demande de Subventions DGE

Monsieur le Maire propose de reconduire les projets 2008 : limiteur sonore à la MDL, agrandissement du groupe scolaire, raccordement eau potable. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Pour information, Monsieur le Maire indique qu'une rencontre est prévue avec le CAUE pour étudier la rénovation de la Maison des Loisirs et éditer un cahier des charges.

TRAVAUX EN COURS

. **Ecole** : le système de gestion du chauffage ne fonctionne toujours pas. Un rendez-vous avec la Société DELTADOR est prévu semaine 10. Monsieur le Maire a négocié le montant de cette intervention afin d'obtenir une baisse significative. Facturée 757.67€ dans un premier temps, la société DELTADOR a accepté de revoir à la baisse cette intervention finalement estimée à 279.86€.

. **Eclairage public** : la Société BENTIN est venue dépanner les lampadaires de la rue du Moutier. Monsieur le Maire a rencontré le responsable de l'entreprise afin de nous faire une offre d'intervention ponctuelle.

. **Réunion d'atelier avec le personnel communal et les conseillers délégués au service technique** : au cours de cette réunion, ont été évoqués tous les points nécessaires au respect des règles de sécurité, à l'utilisation et l'entretien des matériels, au rangement et nettoyage des locaux de travail.

M. Armand LEGRAND a été sollicité pour passer le permis CACES 1B qui autorise la conduite des nacelles auto portées. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le financement de cette formation.

. **DDE** : M. MOREL est venu le jeudi 19 février afin de faire le point sur la remise en état des voiries de Montagny. Le coût prévisionnel de cette remise en état est estimé à 22 299.42€.

. **Cimetière** : M. PICOU a fait une estimation de remise en état des concessions du cimetière reprises par la commune pour un montant total de 1056.00 HT.

. **Salle du Jardin** : les radiateurs électriques ont été remplacés

. **Elagage** : la taille des arbres de la place du jeu d'arc est presque terminée.

COMMUNICATIONS DIVERSES

. Le Conseil Général nous informe du remplacement de l'abri bus mi-mars.

Une réflexion doit être menée avec la commission des travaux pour déplacer éventuellement l'abri bus afin d'éviter aux enfants de traverser la route lorsque le car arrive ou éventuellement d'en positionner un deuxième.

. **PNR** : prochaines manifestations : opération nationale fréquence Grenouilles, samedi 7 et samedi 21 mars 2009. Nuit de la chouette samedi 14 mars 2009. Animations accessibles et gratuites sur inscription préalable à la Maison du Parc.

Cahiers de recommandations architecturales : le 13 février, un tour du village a été effectué avec les responsables chargés d'élaborer les cahiers. Prochaine réunion lundi 6 avril à 20h00.

. **Fleurissement du village** : les adjoints ont demandé l'assistance du PNR et du CAUE pour revoir le fleurissement.

. **Taxe Professionnelle Air France** : après plusieurs réunions de négociations, la commission interdépartementale a décidé de maintenir la taxe professionnelle. La taxe professionnelle a pu être maintenue à hauteur de 65% par rapport à 2007 pour les années 2008 et 2009.

. **Mme JARNO Frédérique** est en congé maternité et sera remplacée pour assurer les permanences du PIJ dans le cadre du CLSPD. Monsieur le Maire a rencontré plusieurs candidats, notamment, M. ROUANIER qui semble intéressé par le poste.

. Concernant le CLSPD, Mme LEGEAY, présidente du SIVOM, refuse de verser la subvention de fonctionnement voté par le comité syndical pour le CLSPD pour l'année 2009. Monsieur le Maire a pris contact avec le préfet pour éclaircir ce point.

- . Opération « ordi 60 » du conseil Général : la remise des ordinateurs pour les 5^{ème} et 4^{ème} au collège de Nanteuil se fera le 10 avril à 15h45.
- . Edition du N° 100 du Montagny infos.
- . La commission des finances se réunira le 7 mars 2009 à 9h30 à la mairie pour finaliser le budget.
- . Départ en retraite de M. Michel DIEUDONNAT : le conseil municipal décide de fixer une date pour offrir un pot de départ à M. DEUDONNAT en accord avec celui-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux personnes présentes dans le public :

M. CHOLLET demande des précisions sur le POS et le PLU. M. le Maire répond à cette demande.

M. CHOLLET demande si le panneau de basket qui vient d'être installé dans la cour de l'école peut entraîner des lancers de ballons qui risqueraient de casser des tuiles du toit de la ferme pédagogique. Réponse lui est faite : les travaux d'installation ne sont pas terminés, un panneau de protection doit être posé et si nécessaire un filet.

M. VANLERBERGUE indique que la cloche de l'église ne fonctionne plus. Monsieur le Maire répond que la cloche a été réparée il y a une quinzaine de jours.

M. VANLERBERGHE mentionne qu'il y a des fuites d'eau sur la toiture de l'église et rappelle que la commission des travaux avait évoqué l'installation d'un miroir à la mare.

Monsieur le Maire répond : pour le miroir, cela sera fait. Pour l'église, les employés iront voir mais les travaux prévus pour l'église restent d'actualité. Nous attendons le moyen de les financer.

Fin de séance 22h50.